

PRÉPARATIONS AUX CONCOURS INTERNES DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION DURANT L'ANNEE 2021-2022

BIR n° 25 du 6 avril 2021

Réf : DFIE/DQ/CC/2021

L'ensemble des informations est disponible sur le site de la DFIE : <http://dfie.ac-lyon.fr/>

La campagne d'inscription **aux préparations des concours internes de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation** (Agrégations, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, concours de CPE) **est ouverte du 6 avril au 28 mai 2021 pour la session des concours 2022.**

Important !

- Les dates d'inscription aux préparations aux concours dont l'épreuve d'admissibilité est le dossier de RAEP ont été avancées afin de permettre aux inscrits d'accéder à un parcours en auto-formation dès la mi-juin et ainsi de bénéficier davantage de temps entre le début de la formation et la date limite de dépôt du dossier.
- **L'inscription à la préparation et l'inscription au concours sont deux démarches distinctes. Il appartient au candidat de réaliser personnellement son inscription au concours, par internet, dans le strict respect des dates de clôture.**
- Vérifiez votre éligibilité au concours interne auprès de la Direction des Examens et Concours (dec6@ac-lyon.fr)

- **L'inscription à une préparation est une démarche individuelle.**

Elle se réalise en ligne sur le portail académique à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

Pour vous connecter, renseignez votre :

- Identifiant : il s'agit de votre identifiant de messagerie électronique (initiale du prénom suivi du nom de famille) ex : xdupont
- Mot de passe : il s'agit du mot de passe de votre adresse académique (si vous ne l'avez jamais modifié, c'est votre NUMEN. Si vous ne connaissez pas votre identifiant ou en cas de perte de son mot de passe, suivez la procédure accessible depuis [cette page](#)).

Une fois authentifié, cliquez dans le menu de gauche sur "**Gestion de personnel**", puis "**GAIA - Accès individuel**" et choisissez ensuite le lien "**Inscription individuelle**"

Choisissez enfin votre formation (les codes des différents dispositifs sont détaillés en annexe), puis validez votre choix.

AUCUNE inscription ne sera possible hors-délai, exception faite pour :

**Les personnels nouvellement nommés dans l'académie,
Les admissibles à la session précédente,
Les bénéficiaires d'un congé de formation.**

Ces derniers pourront s'inscrire entre le 2 août et le 8 septembre 2021 en adressant un courriel à la DFIE : dfie@ac-lyon.fr. Il est impératif d'utiliser votre adresse académique, sans quoi la demande ne pourra pas être prise en compte.

Les personnels ayant sollicité un congé de formation pour préparer un concours interne doivent impérativement s'inscrire à la formation même s'ils n'ont pas encore reçu la décision administrative définitive de leur congé de formation.

- **Les préparations sont ouvertes aux personnels relevant de l'enseignement privé sous contrat, mais leur inscription est conditionnée par un accord de financement de Formiris.**

Ces personnels doivent s'adresser à leur organisme de formation de l'enseignement privé (FORMIRIS) pour s'inscrire à la préparation.

Aucune candidature de l'enseignement privé, non validée par FORMIRIS ne sera retenue.
Aucune demande individuelle directement adressée à la DFIE ne pourra être prise en compte.

- **Éléments d'organisation**

Les préparations ne seront ouvertes que si le nombre d'inscriptions individuelles est suffisant. Il est donc impératif de s'inscrire pendant la campagne.

Nous rappelons que les sessions de préparation ont lieu hors temps scolaire (mercredis après-midi, samedis matin et vacances scolaires) et que toute inscription vaut engagement de présence. Pour chaque séance de préparation, un ordre de mission sans frais vous sera adressé. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge de chaque stagiaire.